Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 23/04/2025

SANTE VERTE SAS rappelle CELLULIFIT DRAINEUR 500ML



- Noms des modèles ou références concernés : **CELLULIFIT DRAINEUR 500ML**
- Marque : **NATURAL DISTRIBUTION**
- **GTIN 5060072734093 Lot 107454 Date de durabilité minimale 30/06/2025**
 GTIN 5060072734093 Lot 118678 Date de durabilité minimale 31/03/2026
 GTIN 5060072734093 Lot 121172 Date de durabilité minimale 31/08/2026
 GTIN 5060072734093 Lot 146873 Date de durabilité minimale 28/01/2028
- Conditionnements : **Bouteille de 500 ML**
- Date début/fin de commercialisation : **du 12/07/2022 au 07/04/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Ventes en ligne et magasins spécialisés**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire du 15 avril 2025, publié au journal officiel du 17/04/25, suspendant pour un an la commercialisation de tous les produits contenant des extraits de Garcinia cambogia**
- Risques encourus par le consommateur : **Présence de substance interdite**
- Description complémentaire du risque : **Risques hépatiques, cardiovasculaires et digestifs.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 22 mai 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0805690241**
- Informations complémentaires publiques : **Arrêter de consommer le produit.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre